

**REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025**

Le lundi vingt-deux septembre deux mille vingt cinq, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 Septembre 2025, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal DONNET, Maire.

Etaient présents : Mme VARNIERE Marie, Mme Nadège RAMOS, M. THIERRY Pierre, M. Jean-Claude BECKER, M. VIMARD Sébastien, Mme RODRIGUEZ Sophie, Mme MASSELIN Joëlle, M. GREAUME Jacques, M. TAUVEL Bertrand, M. DUVAL Christian

Etaient absents excusés : M. VASSE Ludovic,  
Mme Emmanuelle GOLAIN a donné procuration à M. Jacques GREAUME  
Mme Alexandra CARREY a donné procuration à M. Pascal DONNET.

Le procès-verbal de la réunion du 23 juin 2025 est approuvé à l'unanimité

Monsieur Jacques GREAUME est désigné secrétaire de séance.

Vu le nombre de conseillers présents, le quorum est atteint.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Travaux de création de trottoir Route du Havre
- Travaux boulangerie
- Mise en accessibilité du cimetière et de l'église
- Réfection de l'éclairage du terrain de football
- Remplacement de la chambre froide de la salle polyvalente
- Projet achat décors illuminations fin d'année
- Vidéo protection : avancement des travaux
- Préparation du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : Création d'une commission municipale
- Décision modificative N°5 : anomalie budget primitif et Décision Modificative N°6
- Fête de la Musique
- Départ en retraite
- Questions diverses

**N°2025-29 TRAVAUX DE CREATION DE TROTTOIR ROUTE DU HAVRE**

Monsieur le Maire, présente aux conseillers les devis reçus pour les travaux de création et restructuration d'un cheminement piéton le long de la Route du Havre en direction de Goderville. Les travaux consistent en la restructuration du trottoir situé Rue de l'Eglise entre la Rue Victor Hugo et la Route du Havre jusqu'à la 2<sup>ème</sup> maison puis la création en béton bitumineux jusque la sortie du village vers Goderville :

- SNET : 83 591,67 € HT
- SARL DELAHAIS FRERES : 62 811,85 € HT

Ces travaux ont pour but d'améliorer la sécurité des piétons empruntant notamment la Route du Havre, très fréquentée par les véhicules. De plus, en cas d'alerte à l'école, le

plan de sécurité prévoit que les enfants soient évacués par la sortie donnant sur la Résidence les Roseaux et ensuite par la Route du Havre. La présence de trottoir dans cette situation est plus sécurisante. Le trottoir Route du Havre fera une largeur de 1,40 m.

Après avoir comparé ces devis, poste par poste, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la réalisation de ces travaux
- Approuve le devis de l'entreprise SARL DELAHAIS FRERES, pour un montant de 62 811,85 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions possibles et notamment au titre du Fonds d'Action Locale (« Amendes de police »).

La dépense est prévue au budget primitif en section d'investissement à l'opération N°60.

**Vote** : adopté à l'unanimité

#### **N°2025-30 TRAVAUX BOULANGERIE**

Suite à la dernière réunion, un architecte est venu à la boulangerie pour constater le problème de la poutre endommagée. Celui-ci nous a donné gracieusement un avis et nous a conseillé de faire appel à un maçon compétant dans ce domaine.

L'entreprise BELLET Père et Fils nous a ainsi établi un devis. M. BELLET préconise d'alléger le plancher du grenier en enlevant le terri sur une partie du grenier. Ensuite, il reprendrait les sommiers fléchissant par la pose de deux fers UPN et répareraient la fissure extérieure. Le devis s'élève à 8 350,00 € HT.

Il faudra ajouter à ces travaux l'intervention d'un électricien pour déposer l'électricité ainsi qu'un menuisier plaquiste pour habiller la poutre avec du placo, refaire la cloison ainsi que le plafond en prévoyant de la laine de verre pour isoler.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la réalisation de ces travaux et le devis de l'entreprise BELLET pour un montant de 8 350,00 € HT
- Charge monsieur le Maire de demander un devis auprès de l'entreprise VIANDIER Frères pour la partie menuiserie.

La somme sera prévue au budget primitif lors du vote d'une décision modificative de ce jour.

**Vote** : adopté à l'unanimité

#### **N°2025-31 MISE EN ACCESSIBILITE DU CIMETIERE ET DE L'EGLISE**

Suite à différentes discussions lors de précédentes réunions, monsieur le maire présente deux nouveaux devis de la société HANDINORME pour l'achat de matériels et mobiliers nécessaires pour la mise aux normes accessibilité du cimetière et de l'église. Ces devis prévoient l'achat de nez de marche (sur toutes les marches), dalles podotactiles, rails de guidage, rampe amovible, kit place stationnement PMR, panneau picto personnes PMR et un carillon d'appel.

- Le premier devis prévoit la pose de nez de marches en aluminium strié (à visser et/ou coller) pour un montant total de 5 080,56 € HT,

- Le deuxième devis prévoit la pose de nez de marches thermocollants (plus difficile à poser) pour un montant total de 4 029,72 € HT  
Il faudra également prévoir de peindre la 1<sup>ère</sup> et la dernière marche de chaque escalier en jaune ainsi que de réaliser un chemin de guidage en peinture blanche le long du mur du cimetière pour indiquer la rampe et l'allée accessible derrière l'église.  
Enfin, le sujet des rampes des escaliers est à revoir.

Au niveau des recettes, en plus de la subvention du Département de 3 415 €, une subvention de l'Etat au titre de la DETR d'un montant de 5 642 € a été accordée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir la solution avec les nez de marches thermocollants. En effet, des nez de marche en aluminium sur des marches anciennes risquent d'être dangereux si la surface n'est pas bien plane ;
- Retient le devis de la société HANDINORME pour un montant de 4 029,72 € HT
- Demande à monsieur le Maire de voir s'il est possible de peindre les contre marches en blanc plutôt qu'en jaune.

La dépense a été prévue en section d'investissement à l'opération 119.

**Vote** : adopté à l'unanimité

#### **N°2025-32 REFECTION DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL**

Monsieur le maire rappelle que le 3 octobre 2024, le conseil municipal a approuvé l'avant projet réalisé par le SDE76 pour les travaux de réfection de l'éclairage du stade de football. La participation de la commune s'élevait à 25 489,42 €.

Mais suite à la réalisation de l'étude définitive, le SDE76 nous propose un avenant car le projet sommaire n'est plus viable.

Ainsi, le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2024-2025-76240-M6711 et désigné « Route d'Auberville la Renault (stade) » prévoit un montant prévisionnel de 64 305,70 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 28 876,44 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2025 pour un montant de 28 876,44 € TTC
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Ces travaux ont été prévus au budget primitif 2025 mais une décision modificative de ce jour va prévoir un virement de crédit suivant le nouveau montant de la participation.

**Vote** : adopté à l'unanimité

**N°2025-33 REMPLACEMENT DE LA CHAMBRE FROIDE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la chambre froide de la salle polyvalente doit être réparée mais que les pièces ne sont plus disponibles sur ce modèle.

L'entreprise SAV Froid Equipement de FECAMP est intervenue à plusieurs reprises cet été, y compris des samedis pour réparer la chambre froide avant une location. Il propose un devis pour le remplacement de la chambre froide par un modèle similaire pour un montant de 2 395,00 € HT.

Pour information, la chambre froide actuelle avait été achetée en 2011 pour un montant de 2 906 € HT chez GIFEC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'achat d'une nouvelle chambre froide et retient le devis de l'entreprise SAV Froid Equipement pour un montant de 2 395,00 € HT.

La dépense sera imputée en section d'investissement à l'opération N°109.

**Vote** : adopté à l'unanimité

**N°2025-34 PROJET ACHAT DECORS ILLUMINATIONS FIN D'ANNEE**

Monsieur le Maire présente aux conseillers une proposition de la société BLACHERE Illuminations pour acquérir de nouveaux décors pour les illuminations de fin d'année en matériel d'occasion reconditionné. Le devis prévoit :

- 6 décors pour candélabres pour un montant de 1 637,10 € HT
- Des décorations pour la façade de la mairie pour un montant de 670,85 € HT
- Des guirlandes et éclats scintillants pour décorer 2 grands arbres devant la mairie pour un montant de 1 112,40 € HT.

Soit un montant total de 3 420,35 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir de nouveaux décors pour les illuminations de fin d'année
- retient la partie décors candélabres et guirlandes dans les arbres
- retient le devis de l'entreprise BLACHERE pour un montant de 2 749,50 € HT.

La dépense sera imputée en section d'investissement à l'opération N° 60, article 21578.

**Vote** : adopté à l'unanimité

**N°2025-35 VIDEOPROTECTION : AVANCEMENT DES TRAVAUX**

Monsieur le Maire informe les conseillers sur l'avancement des travaux d'installation de caméras de vidéoprotection.

Les devis ENEDIS ont été approuvés pour la pose de trois nouveaux compteurs Route des Ifs, Rue de la Mairie et Route du Havre (direction Goderville).

L'endroit rencontrant le plus de difficultés techniques se trouve sur le « rond point » au croisement Route du Havre/ Rue de Paris et Rue de l'Eglise. 2 caméras étaient prévues à cet emplacement mais en raison de problèmes de fourreaux dans lesquels il n'y a plus place, il a été proposé de déplacer une caméra au début de la Rue de Paris et de supprimer la 2<sup>ème</sup>

## COMMUNE D'EPREVILLE (76400)

prévue vers la Rue de l'Eglise. Etant donné que toutes les entrées de la commune seront couvertes par des caméras, celle-ci semble moins essentielle.

A partir de tous les éléments techniques, les sociétés AXIONE et EIFFAGE vont pouvoir nous fournir leurs devis définitifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la suppression d'une des 2 caméras prévue sur le « rond point » Route du Havre.

**Vote :** adopté à l'unanimité

### **N°2025-36 PREPARATION DU DICRIM ET DU PCS : CREATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE**

Comme évoqué lors de la précédente réunion, monsieur le maire propose la création d'une nouvelle commission municipale chargée d'élaborer, en relation avec la secrétaire de mairie, le Plan Communal de Sauvegarde de la commune et le DICRIM. L'Agglomération, qui doit établir un Plan Communal de Sauvegarde intercommunal, nous propose son aide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide la création d'une commission comme indiquée ci-dessus ;
- décide de nommer membres de cette commission :
  - o M. Pascal DONNET, Président
  - o Membres : M. Jacques GREAUVE, M. Jean-Claude BECKER, M. Pierre THIERRY, M. Sébastien VIMARD et M. Christian DUVAL

**Vote :** adopté à l'unanimité

### **N°2025-37 DECISION MODIFICATIVE N°2025-5 : ANOMALIE BUDGET PRIMITIF**

Suite à la dernière réunion votant la décision modificative N°2025-3, une anomalie persiste toujours sur les écritures de reprise du tracteur.

Afin de rétablir l'équilibre du budget primitif, monsieur le maire propose de voter les crédits supplémentaires suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 75888 : Autres produits divers de gestion courante		400,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>		<b>400,00 €</b>

**Vote :** adopté à l'unanimité

### **N°2025-38 DECISION MODIFICATIVE N°2025-6**

Dans le cadre des délibérations de ce jour concernant les travaux à réaliser à la boulangerie ainsi que le coût supplémentaire de l'éclairage du stade de football, il convient de voter les virements de crédits suivants :

## COMMUNE D'EPREVILLE (76400)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 212-117 : cimetière	7 000,00 €	
D 2132 : Constructions bâtiments privés		9 000,00 €
D 2151-60 : Voirie et réseaux	3 000,00 €	
D 21538-92 : Eclairage Public, réseaux BT		3 000,00 €
D 2156-122 : Défense incendie	2 000,00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>

**Vote :** adopté à l'unanimité

### N°2025-39 FETE DE LA MUSIQUE

Monsieur le Maire évoque le sujet de la fête de la Musique qui prend de plus en plus d'ampleur tous les ans.

Afin d'assurer la sécurité et éviter les débordements, Monsieur le maire en collaboration avec M. Sébastien VIMARD, conseiller municipal, proposent de mettre en place un service de sécurité extérieure pour la fête de la musique 2026. Un devis auprès de la société A2P Sécurité a été sollicité.

La société A2P propose de mettre à notre disposition 2 agents de sécurité et 2 agents de sécurité renforcés et armés de 19h à 1h pour un montant de 812,45 € TTC.

Une discussion au sujet de l'emplacement de la fête est engagée. Pourquoi ne pas la déplacer au stade de football ?

M. VIMARD propose de maintenir au même endroit la fête mais en modifiant l'emplacement de la scène et du pôle restauration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de faire appel à un service extérieur de sécurité et retient le devis de la société A2P Sécurité
- Décide de maintenir pour l'année prochaine l'emplacement actuel de la fête de la musique. La question sera revue pour les années futures.

**Vote :** adopté à l'unanimité

### N°2025-40 DEPART EN RETRAITE

Monsieur le maire informe les conseillers que Mme Marie-Christine AUBE a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026. Elle occupe le poste d'adjoint technique titulaire, d'une durée hebdomadaire de 4h30, responsable de l'entretien et des locations de la salle polyvalente. Elle occupe également auprès du SIVOS les postes d'ASEM et d'adjoint d'animation (surveillance car et cantine).

Elle a émis le souhait de poursuivre ses fonctions à la commune en tant que responsable de la salle polyvalente.

Monsieur le maire explique qu'après son départ en retraite sur tous ses postes, elle a la possibilité de cumuler sa retraite avec un poste contractuel sous certaines conditions. Elle remplit les conditions nécessaires pour reprendre une activité en tant qu'agent contractuel.

## COMMUNE D'EPREVILLE (76400)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au maintien des fonctions de Mme AUBE en tant que responsable de l'entretien et des locations de la salle polyvalente.

Une prochaine délibération fixera les conditions de recrutement de Mme AUBE sur ce poste après son départ en retraite.

**Vote** : adopté à l'unanimité

### N°2025-41 ACHAT D'UN ABRIBUS

Monsieur le Maire propose de remplacer l'abribus en béton au Hameau de Gournay.

Un devis a été demandé à l'entreprise LOISEL Normandie Cheval. Celui-ci s'élève à 1 295,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'acquisition d'un abribus et retient la devis de l'entreprise LOISEL Normandie Cheval pour un montant de 1 295,00 € HT.

La dépense sera imputée en section d'investissement à l'opération N°60.

**Vote** : adopté à l'unanimité

### QUESTIONS DIVERSES

- Problème écoulement des eaux pluviales Hameau le Ramboc : réfléchir à une solution pour le problème d'écoulement des eaux pluviales à la sortie du hameau au niveau du bosquet
- Filet pare-ballons : celui-ci doit être réparé à certains endroits. A voir lorsqu'une nacelle sera présente sur la commune.
- Nouvelle aire de jeux : la nouvelle aire de jeux est terminée mais afin d'être aux normes, il faut prévoir d'installer un grillage plus bas autour de l'aire de jeux, prévoir également une clôture entre le terrain de pétanque et les jeux ainsi que des portillons anti pince-doigts.
- Canalisation de gaz Hameau le Ramboc : monsieur le maire informe du projet de pose de canalisations de gaz Hameau le Ramboc afin de décharger la production de gaz importante dans les environs et emmener ce gaz vers le poste de Bretteville du Grand Caux. Étant donné qu'ils ne peuvent pas passer le long de la RD 925, ces canalisations arriveront de la Rue de Paris, passeront le long de la RD 925 dans l'agglomération et emprunteront ensuite le Ramboc. La route sera remise en état ; Monsieur le Maire a sollicité qu'une émulsion soit faite sur l'intégralité de la route entre les N°13 et 29. Pas de réponse à ce jour sur ce point.
- Hameau la Grand-Mare et abribus : éclairage public en panne  
Ainsi qu'un lampadaire Route du Havre tourné à l'envers

La séance est levée à 22h45.

Le secrétaire de séance,  
M. Jacques GREAUME

Le Maire,  
M. Pascal DONNET,

